



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 11 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Premier adjoint, Maire par intérim.

**Présents :** M. POULAIN, M. BORDIER, Mme GAUTIER, M. BOULAY, Mme TAUNAI, Adjoints, M. BRAULT, Mme BRUNEAU, M. GOUAS, Mme PICHEREAU, M. GASCOIN, Mme CHEVALIER, M VEILLÉ, Mme JARDIN, Mme MOREAU, M.BIDAUD, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. ABAFOUR, Mme BERTHELOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** M. MOULIN

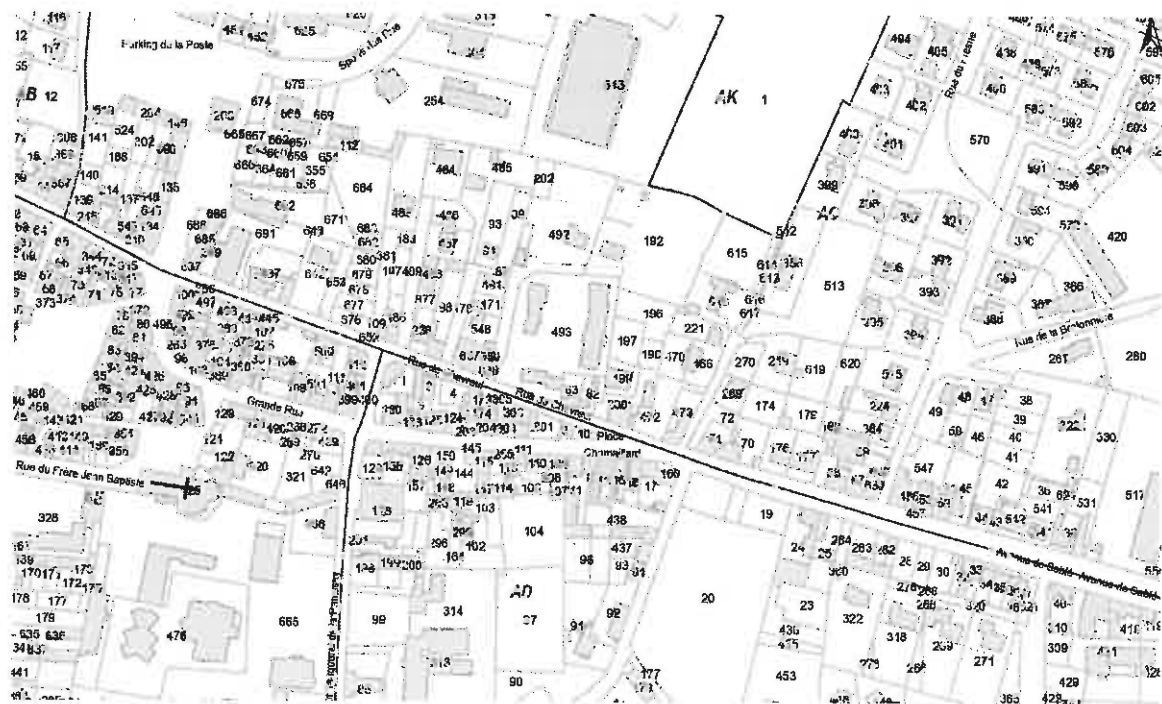
Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : M. BRAULT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. POULAIN remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication pendant le mandat écoulé et notamment les conseillers municipaux sortant : Noëlle LAUNAY, Françoise MONNERET, Dominique HERVÉ, Rodolphe ABAFOUR, Philippe BIDAUD, et Olivier MOULIN.

M. POULAIN transmet au Conseil municipal le message de M. MOULIN évoquant que s'il n'a pas pu assister aux différents conseils depuis plus d'un an pour raison familiale, il été heureux d'avoir eu cette expérience pendant un peu plus de trois ans et souhaitait une bonne continuation au nouveau conseil.

### DECISIONS DU MAIRE

**N°2017 – 089 :** Déclaration d'intention d'aliéner la propriété 1 Place Chamailard cadastrée section AD n°13. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



## N°2017 – 089 Location du garage n°7 sis rue de la Gare

Il a été décidé qu'à compter du 1er décembre 2017, la commune de Meslay-du-Maine va louer un garage (n°7) sis rue de la Gare à Madame Annie HOUÉE, demeurant 44 rue de Normandie 53170 MESLAY-DU-MAINE pour un loyer mensuel de 32.00 € indexé suivant l'indice de référence des loyers (indice de référence 3ème trimestre 2016 : 125.33)

### DELIBERATIONS Sujets relevant des décisions du Conseil municipal

#### ADMINISTRATION GENERALE

##### 2017-11-01 ADMINISTRATION GENERALE - Marché de location et de maintenance des copieurs : sélection du prestataire retenu

Un appel d'offres passé a été lancé pour le marché précité le 16 octobre 2017.

Le marché sera conclu pour un démarrage au 15 janvier 2018 pour une durée de 5 ans maximum (reconduction annuelle sauf courrier contraire adressé au prestataire avec un préavis de 2 mois).

2 entreprises ont déposé une offre : TOUILLER ORGANISATION, DBR

L'analyse des offres a été confiée aux services administratifs.

ANALYSE DES OFFRES - MARCHÉ COPIEURS 2018 (Dossier 108)														
Liste des critères	Note	%	Libellé du critère											
Critère 1 :	/20	50%	Prix des prestations											
Critère 2 :	/20	25%	Qualité du service après-vente et d'entretien du matériel (au regard de la note méthodologique présentée)											
Critère 3 :	/20	25%	Valeurs techniques des solutions proposées											
CANDIDATS	NOM Prenom	Adresse complete	Critere 1				Critere 2			Critere 3			TOTAL	
			Prix prévisionnel HT /5 ans	Rang	Note	Pond.	Rang	Note	Pond.	Rang	Note	Pond.	Note Globale	Classement
TOUILLER Organisation SAS	M. ALEXANDRE David	9 Rue Robert Vauxion 53000 LAVAL	26 884,80 €	2	19,99	9,99	2	16	4,00	1	20,00	5,00	18,99	1
DBR	M. LEROY Flavien	21 Rue Carl LINNÉ BP21042 49010 ANGERS CEDEX 1	26 868,00 €	1	20,00	10,00	1	16,8	4,20	2	17,26	4,31	18,51	2

La présente analyse fait ressortir que l'offre économiquement la

TOUILLER Organisation SAS

Le pouvoir adjudicateur est invité à retenir l'offre de ce soumissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de base de la société TOUILLER ORGANISATION pour le marché fourniture, installation et maintenance d'un parc de photocopieurs de la ville de Meslay-du-Maine pour un montant de 26 884.8 € HT soit 32 261.76 € TTC.

DE NE PAS RETENIR l'option de gestion électronique des documents (GED).

##### 2017-11-02 ADMINISTRATION GENERALE - Parapheur électronique : cotisation logiciel CDG53

Dans le cadre de la modernisation des services de la mairie et du processus de dématérialisation, il est programmé d'utiliser prochainement un parapheur électronique afin de permettre la signature des bordereaux de mandats et de titres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion au logiciel lparapheur.

Une cotisation annuelle de 139.85 € TTC sera acquittée auprès du CDG53. Ce montant est applicable, et non révisable sur toute la durée de la convention soit une durée de 3 ans qui pourra être prorogée par avenant avec l'accord mutuel des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la décision modificative suivante :

Chapitre et article		Libellé	Recettes	Dépenses
6413	D	personnel non titulaire		18 000,00 €
6451	D	cotisations URSSAF		26 000,00 €
6419	R	remboursement sur rémunération du personnel	24 000,00 €	
70841	R	auc budgets annexes	20 000,00 €	
2313-210	D	construction - centre social		- 131 008,40 €
276348	D	Autres communes		68 740,00 €
2115	D	Terrain bâti		62 000,00 €
2188-294	D	autres immobilisations - église		268,40 €
Total de la décision modificative n° 07/2017			44 000,00 €	44 000,00 €

#### 2017-11-05 FINANCES - Décision budgétaire modificative n°1 – Budget Annexe du Lotissement des Néfliers

Il convient de modifier le budget annexe du lotissement des Néfliers pour prendre en considération l'élargissement du périmètre des premières missions de maîtrise d'œuvre du futur lotissement des Néfliers et la réalisation de certaines dépenses annexes nécessaires à la réalisation de l'opération dans les meilleurs termes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la décision modificative suivante :

Chapitre et article		Libellé	Recettes	Dépenses
605	D	achats de matériel travaux		68 740,00 €
7133	R	variation des en-cours de productions de biens	68 740,00 €	
3355	D	Travaux		68 740,00 €
168748	R	Autres communes	68 740,00 €	
Total de la décision modificative n° 01/2017			137 480,00 €	137 480,00 €

#### 2017-11-06 – FINANCES - Rénovation du Parc des Sports : Validation du projet et du plan de financement - Demande de subventions

La Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation du Parc des Sports est actuellement portée par le cabinet Athlético Ingénierie.

Pour rappel, le projet a pour objectif principal la rénovation de la Piste d'Athlétisme.

##### 1 - Description du projet :

La piste d'athlétisme, en sable stabilisé, n'est plus utilisée compte tenu de sa vétusté. De plus il n'est plus possible de l'entretenir dans de bonnes conditions compte tenu de la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires.

La pose d'un nouveau revêtement en synthétique éviterait la pousse des herbes et permettrait un meilleur drainage de la surface.

M. POULAIN rappelle qu'une rencontre sera réalisée avec le comité départemental d'Athlétisme, le conseil départemental, et le conseil régional afin de présenter le projet et entrevoir les financements possibles.

M. BOULAY présente le projet en séance.

Une visite sera organisée prochainement avec la commission et le cabinet d'étude sur un équipement similaire à Ancenis.

Est rappelé également qu'il est envisagé une option concernant l'alimentation autonome des terrains (bassins de rétention ou forage).

## BUDGET FINANCES

### 2017-11-03 –FINANCES - Apurement compte 261

L'actif du budget annexe de l'eau comporte deux créances non remboursées au compte 261.

Les recherches mises en œuvre n'ont pas permis d'en établir exactement l'origine.

Il existe cependant une forte présomption que ces écritures concernent des subventions d'équipement imputées par erreur en section d'investissement

L'instruction applicable antérieurement à la M49 imposait l'imputation de ces subventions au compte 26 contrairement à la M49 qui prévoit une imputation au 6742 en subvention exceptionnelle d'équipement.

Dès lors, les subventions versées ne correspondent pas à des créances devant faire l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire.

Aussi, la sincérité budgétaire impose la correction de l'actif, les créances n'ayant aucune réalité juridique, doivent être apurées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'APURER les créances suivantes :

COMPTE	N°INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACQUISITION	VALEUR
261	26-001	PARTICIPATION DANS SIAEP	01/01/00	28172,58

Cet apurement sera retracé sur le plan comptable par les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

N°INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DEBIT	CREDIT	VALEUR
26-001	participation dans siaep	1068	261	29172,58

Elles seront réalisées par le comptable au vu de la délibération

Parallèlement, les créances seront sorties de l'inventaire de la commune.

---

M. GOUAS s'absente de 20h44 à 20h57 pour passer un appel téléphonique.

### Lotissement des Néfliers : Réajustement du montant de l'opération sur l'année 2017

L'élargissement du périmètre des premières missions de maîtrise d'œuvre du futur lotissement des Néfliers et la réalisation de certaines dépenses annexes nécessaires à la réalisation de l'opération dans les meilleurs termes implique le réajustement des montants des crédits sur l'opération.

Dans le cadre de ce réajustement il est nécessaire de prendre deux décisions budgétaires modificatives :

### 2017-11-04 – FINANCES - Décision budgétaire modificative n°7 – Budget Commune

Il convient de modifier le budget Commune pour prendre en considération l'élargissement du périmètre des premières missions de maîtrise d'œuvre du futur lotissement des Néfliers et la réalisation de certaines dépenses annexes nécessaires à la réalisation de l'opération dans les meilleurs termes.

En outre, il convient également de modifier le budget afin de permettre le mandatement de dépenses supplémentaires liées aux agents recrutés sur l'année (Remplacements des arrêts maladie, prolongation du contrat de l'assistante DST), le mandatement de dépenses supplémentaires concernant les acquisitions foncières en cours, ainsi qu'une dépense supplémentaire concernant la cloche de l'Église.

## 2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Date prévisionnelle de commencement de travaux (signature des marchés de travaux) : 01-04-2018

Date prévisionnelle de fin de travaux : 30-06-2019

## 3 – Estimation détaillée du projet :

INTITULE DE LA DEPENSE	MONTANT PREVISIONNEL HT	MONTANT PREVISIONNEL TTC
Maitrise d'œuvre - Marché de base	16 195,00 €	19 434,00 €
Estimation des travaux - Piste Athlétisme	359 290,00 €	431 148,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>375 485,00 €</b>	<b>450 582,00 €</b>
<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>376 000,00 €</b>	<b>451 000,00 €</b>

## 4 – Plan de financement prévisionnel :

INTITULE DE LA DEPENSE	MONTANT PREVISIONNEL HT	%
ETAT - DETR 2018	20 000,00 €	5,33%
Communauté de communes - Fonds de concours	25 000,00 €	6,66%
Commune - Reste à Charge	330 485,00 €	88,02%
<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>375 485,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet présenté et de retenir le calendrier des travaux sus cité

D'AUTORISER le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de rénovation du Parc des Sports.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus

D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds DETR 2018, d'un montant de 20 000 € HT comme présenté ci-dessus.

D'AUTORISER le maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ, d'un montant de 25 000 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017-2020.

D'AUTORISER le Maire à signer une convention avec la Communauté de communes dans le cadre du Fonds de concours communautaire.

D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier et notamment à effectuer toute demande de subvention possible dans le cadre du financement de l'opération

## AMENAGEMENT RURAL ET URBAIN

### **2017-11-07 – AMÉNAGEMENT - Lotissement des Néfliers : Marché de maîtrise d'œuvre opérationnelle de la tranche 2 - Autorisation lancement de la consultation**

Dans le cadre du projet d'aménagement du futur lotissement des Néfliers il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation relative au Marché de maîtrise d'œuvre opérationnelle de la tranche 2 du futur lotissement.

Le montant estimé du marché est de 22 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la consultation relative au Marché de maîtrise d'œuvre opérationnelle de la tranche 2 du futur lotissement.

### **2017-11-08 – AMÉNAGEMENT Convention Borne véhicule électrique**

Dans le cadre du projet d'installation d'une borne de rechargement pour véhicules électriques au niveau de l'Esplanade des Grands Jardins, une étude d'avant-projet a été réalisée par territoire d'Énergie Mayenne (Ex-SDEGM) dont le document est annexé à la présente note.

Cette borne de rechargement serait installée à l'arrière du bâtiment de la Poste.

Dans ce cadre il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer avec territoire d'Énergie Mayenne (Ex-SDEGM) une convention pour l'installation de cette borne.

La fourniture, la pose et le raccordement des équipements sont supportés intégralement par Territoire d'Énergie Mayenne. Les consommations d'électricité liées aux différentes recharges ponctuelles sont supportées financièrement par Territoire d'Énergie Mayenne ainsi que le coût d'abonnement annuel du nouveau comptage

La convention fixe les conditions d'occupation du domaine public.

Elle est conclue pour la durée de vie ou d'exploitation de l'équipement ou de tout équipement qui pourrait lui être substitué.

M. BORDIER informe le Conseil que ces bornes seront alimentées via le réseau enterré sous la route de sablé.

La borne sera située à côté du bâtiment de la Résidence des Grands Jardins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer avec territoire d'Énergie Mayenne (Ex-SDEGM) une convention pour l'installation de cette borne.

## TRAVAUX

### **2017-11-09 – TRAVAUX - Autorisation lancement de la Consultation « Travaux Arrière de la poste »**

Pour rappel, le cabinet d'architecture L. BOISSEAU a été chargé de réaliser les études préalables nécessaires à la démolition de la partie arrière du bâtiment de la poste, à la remise en état d'origine des façades, à la réhabilitation du bâtiment au rez-de-chaussée, et à la reprise des voiries et abords extérieurs.

Suite au travail mené par le cabinet et au montage du dossier de consultation, il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

La fourchette estimée pour l'ensemble des travaux est située entre 100 000 € et 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décidé, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sus cités.

#### **2017-11-10 – TRAVAUX - Autorisation lancement de la Consultation « Travaux AD'Ap »**

Pour rappel, le cabinet Jouault a été sélectionné pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre globale pour la mise en conformité des bâtiments communaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Les plans des différents aménagements envisagés avaient été présentés en séance lors de la réunion du 29 juin 2017.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sus cités.

#### **2017-11-11 – TRAVAUX Autorisation lancement de la consultation « MOE Toiture de la mairie »**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre visant à la réfection de la toiture de la mairie.

Une étude avait été réalisée en 2015. Le coût des travaux était estimé entre 130 000 € et 150 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre visant à la réfection de la toiture de la mairie.

#### **2017-11-12 – TRAVAUX Autorisation lancement de la consultation pour « travaux de la liaison douce ».**

Pour rappel, le cabinet Harry Langevin Géomètre Expert est actuellement en charge de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la liaison douce entre le Parc de la Mairie et l'Espace Meslinois.

M. POULAIN rappelle qu'une réflexion devra être menée sur l'aménagement du Parc de la mairie.

Les agents techniques concernés ont été associés au projet sur la partie aménagement paysagers afin de valoriser les compétences internes.

La possibilité de stationner à proximité de l'espace Meslinois sera limitée aux véhicules de livraison.

Concernant les jeux du Parc de la mairie, l'option initiale du remplacement n'a pas été retenue et les jeux ont pu être rénovés. Cette solution est beaucoup moins onéreuse.

Le dernier plan du projet sera présenté lors du prochain comité de pilotage.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sus cités.

## SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

### Transfert des actifs Eau et Assainissement

Dans le cadre du transfert des biens enregistrés aux actifs des budgets EAU et ASSAINISSEMENT, certains biens sont utilisés par les services techniques pour des missions dépassant le cadre des interventions eau et assainissement et ce comme suivant :

SERVICE EAU							
Compte	N° inventaire	Désignation	Acquisition	Valeur		Amortissement	Propositions de conservation au budget communal du bureau (22-11-17) au CM (30/11/17)
				initiale	actualisée		
2156	89	Tracteur avec cabine chargeur & benne polyvalente (vendue depuis)	20/12/2002	23 782,03 €	0 € (valeur nette comptable)	7 ans	OUI
	95	Groupe électrogène	06/04/2004	545,99 €	53,99 €	16 ans	OUI
2158	103	Plateau tribune	07/10/2005	4 956,17 €	0 € (valeur nette comptable)	8 ans	OUI
	148	Odomètre	22/07/2016	197,00 €	177,00 €	10 ans	OUI

SERVICE ASSAINISSEMENT							
Compte	N° inventaire	Désignation	Acquisition	Valeur		Amortissement	Propositions de conservation au budget communal du bureau (22-11-17) au CM (30/11/17)
				initiale	actualisée		
2156	60	Plaque vibrante LF75A 500 + kit roues	15/04/2016	1 391,00 €	1 159 €	10 ans	OUI

Dans ce cadre 3 délibérations vous sont proposées afin de transférer ces biens sur l'actif du budget principal :

### 2017-11-13 – EAU ET ASSAINISSEMENT - Autorisation de cessions de biens des budgets EAU et ASSAINISSEMENT au budget COMMUNE et nouvelles durées d'amortissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la cession à titre onéreux des biens non totalement amortis des budgets eau et assainissement sur le budget communal à leurs valeurs restantes (colonne actualisée) comme suivant :

SERVICE EAU						
Compte	N° inventaire	Désignation	Acquisition	Valeur		Amortissement
				initiale	actualisée	
2156	95	Groupe électrogène	06/04/2004	545,99 €	53,99 €	16 ans
2158	148	Odomètre	22/07/2016	197,00 €	177,00 €	10 ans

SERVICE ASSAINISSEMENT						
Compte	N° inventaire	Désignation	Acquisition	Valeur		Amortissement
				initiale	actualisée	
2156	60	Plaque vibrante LF75A 500 + kit roues	15/04/2016	1 391,00 €	1 159 €	10 ans



VALIDE la modification de la durée d'amortissement des biens réintégrés à l'actif de la Commune comme suivant :

Imputation	N inventaire	Libellé	Montant	Durée amortissement
2158-87	ATELIER103	Groupe électrogène	53.99€	1 an
2158-87	ATELIER104	Odomètre	177.00€	1 an
2158-87	ATELIER105	Plaque vibrante	1159.00€	2 ans

VALIDE la cession à titre gratuit des biens totalement amortis du budget eau sur le budget communal pour la valeur de 1 € comme suivant :

SERVICE EAU						
Compte	N° inventaire	Designation	Acquisition	Valeur		Amortissement
				initiale	actualisee	
2156	89	Tracteur avec cabine chargeur. & benne polyvalente (vendue depuis)	20/12/2002	23 782,03 €	0 € (valeur nette comptable) cession à 1€	7 ans
2158	103	Plateau tribenne	07/10/2005	4 956,17 €	0 € (valeur nette comptable) cession à 1 €	8 ans

#### 2017-11-14 – EAU - Décision modificative n°2 – BUDGET EAU

Il convient de modifier le budget annexe de l'eau pour prendre en considération un besoin de financement supplémentaire quant à la cession à titre onéreux des éléments de l'actif non amortis totalement vers le budget principal et ce comme présenté dans la délibération précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative suivante :

DM N°02 - BUDGET EAU				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-675 : Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		230,99 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		230,99 €		
R-775: Produits des cessions d'immobilisations				230,99 €
TOTAL R77 Produits exceptionnels				230,99 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		230,99 €		230,99 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2156: Matériels spécifique d'exploitation				53,99 €
R-2158: Autres				177,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				230,99 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				230,99 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>230,99 €</b>		<b>461,98 €</b>

**2017-11-15 – EAU ET ASSAINISSEMENT - Décision modificative n°3 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Il convient de modifier le budget annexe de l'assainissement pour prendre en considération un besoin de financement supplémentaire quant à la cession à titre onéreux des éléments de l'actif non amortis totalement vers le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative suivante :

<b>DM N°03 - BUDGET ASSAINISSEMENT</b>				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-675 : Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		1 159,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 159,00 €		
R-775: Produits des cessions d'immobilisations				1 159,00 €
TOTAL R77 Produits exceptionnels				1 159,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		1 159,00 €		1 159,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2156: Matériels spécifique d'exploitation				1 159,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				1 159,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				1 159,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		1 159,00 €		2 318,00 €

**2017-11-16 – EAU ET ASSAINISSEMENT Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition**

Pour rappel et comme délibéré lors du précédent conseil, dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes, l'agent administratif communal affecté au service eau et assainissement sera mise à disposition à hauteur de 50% à la CCPMG.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document afférant à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document afférant à celle-ci.

**2017-11-17 – EAU ET ASSAINISSEMENT - Modification statuts CCPMG**

Pour information, dans le cadre du transfert de la compétence Eau Potable et afin de pouvoir continuer à gérer l'Eau Potable pour le compte des Communes de Saulges (partie sud) et de Bouessay, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes a décidé de modifier ses statuts dans sa séance du 7 novembre dernier en complétant l'article IV des dits statuts. Cette modification doit être soumise à l'avis de votre conseil municipal.

Le complément ajouté est le suivant :

*« Sous réserve de respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles du droit de la concurrence, la Communauté de communes a la faculté d'intervenir dans le cadre de ses compétences statutaires, pour le compte de tiers, autres que les communes membres de la Communauté de communes (communes non membres ou groupements de collectivités territoriales), pour des motifs d'intérêt public local et à titre de compléments des services assurés pour le compte de ses communes membres. Les modalités de ces interventions relatives à la gestion d'équipements ou de services sont définies par conventions entre la Communauté de communes et les personnes publiques tiers intéressées (communes non membres ou groupements de collectivités territoriales) »*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la modification des statuts de la CCPMG telle que présentée ci-dessus.

## **2017-11-18 – EAU ET ASSAINISSEMENT Nouveaux statuts de l'ATD'EAU**

Dans le cadre de l'évolution des compétences des intercommunalités en matière d'eau potable et d'assainissement, le Conseil départemental 53 nous informe que l'assemblée générale de l'ATD'EAU du 24 octobre dernier a décidé de modifier les statuts de l'agence afin d'intégrer dans ses champs d'action des missions d'appui relatives à l'assainissement, de réviser la représentation des membres, et les annexes afférentes.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts de l'ATD'EAU 53 et ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider les nouveaux statuts de l'ATD'EAU 53 et ses annexes.



**NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 11 2017  
POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

- Compte-rendu de la commission culture du jeudi 16 novembre 2017 et Tarifs évènements culturels payants
- Effacement de dette - BUDGET EAU
- Réévaluation des tarifs de la salle socioculturelle à compter de 2018
- Commissions enfance et comptes rendus des conseils d'écoles

**Points retirés de l'ordre du jour :**

- Lancement de la consultation « Étude sur le projet de rattachement d'un groupe de logements au réseau d'assainissement collectif (Rue de Sablé) »

---

**Compte-rendu de la commission culture du jeudi 16 novembre 2017**

Le Compte-rendu de la Commission a été présenté en séance par Mme MOREAU :

**Compte-rendu de réunion commission culturelle le jeudi 16 novembre 2017**

En présence de : Marie-Françoise MOREAU, Elisabeth JARDIN et Caroline HUE GUAIS.

**Ordre du jour :**

Programmation culturelle (choix artistiques et bouclage des dates).  
Politique tarifaire des différents spectacles  
Bilan rencontre avec M. DUCHON de Mediapilote  
Communication culturelle globale de la commune  
Autres/ outils de communication : gobelet réutilisable pour la commune.

**Programmation culturelle :**

Au total, 8 rendez-vous culturels seront organisés par la commune en 2018, avec des partenariats pour certains de ces rendez-vous (Brigade d'Utilité Ludique, Espace Meslinois, Ecole de musique du Pays de Meslay-Grez, Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez).

**1<sup>er</sup> projet à retrouver :** Meslay Maine... le Jeu 15<sup>ème</sup> édition du festival du jeu à la salle socioculturelle le samedi 10 et dimanche 11 février 2018. Festival intergénérationnel, du jeu sous toutes ses formes, un « apéro dés » le samedi de 18h à 20h, une salle imitation décor pirate, un grand jeu pour les familles le dimanche matin. Gratuit. Prestation par l'association la BUL (brigade d'Utilité Ludique) comme l'an passé, une participation financière de la mairie pour disposer d'un agent SSIAP lors du weekend.

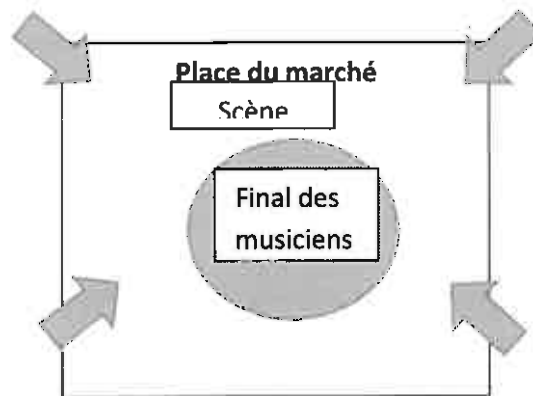
**2<sup>ème</sup> date :** Dimanche 25 mars à 16h à l'Eglise de Meslay du Maine : Concert des grands classiques de la guitare par Patricio Cadena Perez, artiste Meslinois de renommée internationale. Spectacle payant, proposition faite à 10€ en plein tarif et 5€ en tarif réduit (moins de 12 ans).

**3<sup>ème</sup> évènement :** Dans le cadre des semaines à thème de l'Espace Meslinois partenariat sur la programmation artistique de la semaine : du 16 au 20 avril : Semaine « Gens du Voyage » : expositions, rencontres, échanges... Et le vendredi 20 avril en soirée : Concert des Yamtchik, Gratuit.

**4<sup>ème</sup> évènement :** Fête de la musique vendredi 15 juin, participation de l'Ecole de musique du Pays de Meslay-Grez pour un Happening musical (Ci-joint extrait du compte-rendu de réunion en octobre dernier avec V.Bréhard et G. Bellanger de l'école de musique)

Déambulation de l'harmonie vers la place en passant par l'avenue de l'hôtel de ville pour clôturer par un « happening musical » sur la place du marché avec tous les élèves de l'école. Grand rassemblement de musiciens pour lancer la suite de la soirée, évènement sonore éphémère et visuel l'espace d'un instant sur la place.

Schéma explicatif :



Les flèches indiquent 4 grandes formations de musiciens qui partiront ensemble pour rejoindre ensemble le centre de la place. Durée du morceau : environ 15mn. Une pièce de Landry pour le choix musical.

Faire peut être assoir le public par terre pour plus de visibilité ?

Besoins techniques pour ce happening : un traçage au sol ? Une unité vestimentaire pour les musiciens (repère), une batterie installée au centre pour envoyer du son.

*Interrogation après réunion : si le temps est mauvais et qu'un repli se fait à la salle socio, est-ce que l'école de musique participerait à la soirée ?*

Seconde proposition faite par l'Ecole de musique d'un apéritif musical animé par l'Harmonie Ste Cécile en début de soirée où la municipalité inviterait élus, président d'associations pour lancer la fête de la musique, mais proposition non retenue car pas appropriée et peut être mal interprétée vis-à-vis des Meslinois. Même soir à 18h: vernissage d'exposition d'Art Maine en mairie, pourquoi ne pas convier l'harmonie au vernissage de l'exposition ? Autre Idée pour 2018 : associer le bas de la place du marché, revoir avec les commerçants de la place, notamment la crêperie la Banquise.

Choix des groupes en matière de programmation pour poursuivre la soirée fête de la musique : Chorale de femmes de Sablé-sur-Sarthe : Les Passantes et leur nouvelle création+ orchestre de variété Oasis. Musique s'arrête à minuit pour éviter d'éventuels problèmes de nuisances sonores.

Revoir l'articulation précise de la fête de la musique lors d'une prochaine commission en décembre, horaires, programme, échanges avec commerçants etc...

**5eme rendez-vous :** En partenariat avec la CCPMG et suite à l'Etude culturelle réalisée sur le territoire par Mayenne Culture. Dates retenues du 12 au 14 octobre à la salle socioculturelle : proposition de la commune d'un projet autour de la culture hip hop, esthétique qui pourrait toucher à la fois la danse, la musique, le réseau lecture. Mais veiller à revoir les clés de répartition financières de chaque collectivité autour de ce projet commun lors de la prochaine réunion prévue en mairie le 14 décembre prochain à 9h. Spectacle qui sera payant (harmoniser la tarification avec la CCPMG/ revoir qui s'occupe de la régie du spectacle également).

**6eme rendez-vous :** Le jeudi 18 octobre Lors de la semaine du goût qui se déroule du 15 au 19 octobre. (Liens de cette date avec l'Espace Meslinois et ces semaines à thème). Par la compagnie Zygomatic, spectacle « Manger » proposé aux collégiens le jeudi 18 octobre en journée. Spectacle qui nous alerte sur le contenu de notre assiette et vise à éveiller les consciences. 2 représentations de ce spectacle : 1 séance pour les scolaires en journée et une séance tout public en soirée. Spectacle payant : proposition à 10€ plein tarif et 5€ tarif réduit (- de 12 ans et collégiens) En cours.

**7eme rendez-vous :** Le samedi 8 décembre à 20h30 par la chorale de Ste Suzanne le Choeur de la Cité. Nouvelle création de spectacle. Payant, proposition d'un tarif à 10€ et 5€ réduit.

**8eme rendez-vous de l'année :** Le mercredi 19 décembre à 15h30 : spectacle jeune public pour instaurer une continuité de programmation de fin d'année pour les familles et le jeune public. Gouter offert par la commune comme les années précédentes. Proposition de la future création de Magali Grégoire, artiste de la compagnie des Arbres et des Hommes qui travaille fin 2017 début 2018 pour créer un nouveau spectacle musical en présence de 2 autres musiciens de la scène locale : Vincent Ruche (Bretelle et

Garance) et Stéphane Robin (Los Manchos de la Mancha). Sinon, contact pris avec la Compagnie Piment Langue d'Oiseau (Maine et Loire) et son dernier spectacle la Vraie Princesse. En cours de décision.

Budget prévisionnel : Cf pièce jointe.

#### Politique tarifaire des différents spectacles :

Pour simplifier : instaurer un plein tarif de 10€ pour chaque rendez-vous culturel payant sur l'ensemble de la programmation annuelle et de 5€ pour un tarif réduit (qui s'adresse aux enfants âgés de moins de 12 ans).

Décision à délibérer au prochain Conseil Municipal.

#### Bilan rencontre avec M. DUCHON de Mediapilote/ communication globale de la commune :

Rencontre au sujet de nos divers supports de communication et sur une proposition de plus d'harmonisation des supports de communication, notamment plaquette culturelle et calendrier des associations. Idée de créer un document unique qui répertorie l'ensemble des manifestations à l'année qu'elles soient culturelles, sportives ou autres sur la commune. En cours de propositions de Mediapilote.

Le prochain bulletin municipal aura sur sa page de couverture un récapitulatif des événements à venir de janvier à juin : festival du jeu les 10 et 11 février, Concert de Guitare par P. CADENA PEREZ le 25 mars, concert et semaine à thème à l'Espace meslinois le 20 avril, fête de la musique le 15 juin.

Réflexions à mener également avec la future équipe municipale autour de l'outil site internet de la commune, qui mériterait un réel travail de fond.

#### Autres/ outils de communication : gobelet réutilisable pour la commune :

A revoir lors d'une prochaine réunion, mener une vraie réflexion sur l'aspect visuel de ce dernier, qui semblerait digne d'intérêt à l'ensemble des manifestations de la collectivité.

**Prochain rendez-vous de commission fixé le Jeudi 14 décembre à 17h15 en mairie pour avancer sur l'organisation de la fête de la musique et retours sur la réunion pour le projet commun avec les acteurs culturels de la CCPMG.**

M. POULAIN informe le conseil qu'un audit est en cours sur la mutualisation des projets culturels. Cela se ferait en 3 étapes en collaboration avec la CCPMG et Mayenne Culture.

Mme MOREAU informe le conseil du travail mené sur l'élaboration du prochain bulletin auquel sera ajouté prochainement les éléments de présentation du nouveau conseil municipal.

Est également évoquée la possibilité envisagée de fusionner les différents supports de communication existants.

M. POULAIN remercie Mme MOREAU et Mme JARDIN pour le travail mené sur la culture et la communication.

#### **2017-11-19 – FINANCES - Tarifs évènements culturels payants**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'instauration, à compter du 01-01-2018, et sans limite de temps, des tarifs suivants pour les spectacles vivants :

##### Spectacles tous publics :

Adultes : 10 €

Enfants de – de 12 ans : 5 €

##### Spectacles pour enfants :

Enfants de – de 12 ans : 5 €

1 accompagnateur gratuit par enfant

**2017-11-20 FINANCES - Effacement de dette - BUDGET EAU**

L'ordonnance RG n°35-17-000165 conférant force exécutoire à une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire impose à la collectivité la constatation et l'annulation de la dette suivante sur le budget EAU de la Commune :

- Une créance de 559.39 €

Le Conseil municipal constate la décision de justice prise et annule les créances telles que présentées ci-dessus.

**2017-11-21 - Réévaluation des tarifs de la salle socioculturelle à compter de 2018**

Il convient de réévaluer les tarifs de la salle socioculturelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ce sans limitation de durée.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir la méthode de calcul suivante pour la réévaluation annuelle des tarifs de location de la salle :  $N+1 = N + (N \times (\text{Taux inflation } N-1 + 1\%))$

Considérant, à titre d'exemple, que les tarifs 2018, sur cette base, seraient les suivants

	MESLAY-DU-MAINE		HORS MESLAY-DU-MAINE		MANIFESTATIONS PRIVEES (Mariage, banquet ou autres)
	ASSOCIATION	ENTREPRISE Activ.com, CE, banque Tarif HT	ASSOCIATION	ENTREPRISE Activ.com, banque Tarif HT	
SALLE A, B ou C	212 €	322 €	336 €	564 €	470 € (2 salles)
SALLE C (seule réservation maximum 6 mois avant la location)					364 €
SALLE ENTIERE	636 €	967 €	1008 €	1692 €	705 €
SALLE S/SCENE ou SALLE DES AÎNES		104 €	93 €	139 €	93 €
HALL à côté de la SALLE DES AÎNES	19 €	19 €	19 €	19 €	19 €
REPAS pour les petites salles	103 €		139 €		139 €
CUISINE	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €
MANIFESTATIONS PARTICULIERES (AG -Vin d'honneur...)	139 €	322 €	202 €	565 €	139 €
SALLE A, B ou C					
				JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE	139 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de retenir la méthode de calcul suivante pour la réévaluation annuelle des tarifs de location de la salle :  $N+1 = N + (N \times (\text{Taux inflation } N-1 + 1\%))$ .

Les tarifs seront arrondis à l'euro le plus proche.

### **Commissions enfance et comptes rendus des conseils d'écoles**

Les Commissions enfance et comptes rendus des conseils d'écoles seront présentés en séance ainsi que le questionnaire transmis aux parents et professionnels.

Mme BOURDAIS présente en séance les comptes-rendus des derniers conseils d'écoles :

#### Commission Enfance

- 06-11-17 : Préparation des conseils d'Écoles
- 17-11-17 Évaluation réforme des rythmes scolaires

-Compte rendu conseil d'école Fratellini du 13-11-2017 à 18h30

#### Effectifs :

TPS	PS	MS	GS	TOTAL
15	19	19	39	92

➤ Les TPS viennent tout au long de l'année en fonction de l'évolution de chaque enfant (la propreté doit être acquise). C'est un accueil individualisé que l'école souhaite maintenir. Un « projet passerelle » est mis en place depuis plusieurs années avec la municipalité.

L'inscription à l'école des enfants de moins de 3 ans doit être évoquée avec la municipalité.

➤ le départ des 39 GS à la fin de l'année scolaire et la volonté de maintenir les quatre classes pour permettre l'accueil des TPS qui ne sont pas comptés dans les effectifs au niveau de l'Inspection est évoqué.

➤ La solution serait d'obtenir un poste d'enseignant pour les moins de 3 ans afin de comptabiliser les enfants de TPS. Ce poste est attribué dans certaines écoles par l'Inspection.

➤ Lors de la venue du Recteur et du directeur académique dans l'école le 16 novembre dans le cadre de la semaine académique à l'école maternelle, l'accent sera mis sur l'accueil des TPS dans une structure adaptée avec la volonté de pérenniser cet accueil, voire même d'aller plus loin avec le projet d'une classe passerelle (projet entre la crèche et l'école). Actuellement, une activité par période est mise en place avec les enfants du multi-accueil.

#### Projets :

##### Toute l'année :

- **Jeux de société** pour les classes 2 – 3 et 4 en partenariat avec les élèves de CM et les parents disponibles (à partir de janvier pour la classe 1).
- **Décloisonnement pour les GS** de 14h à 14h45 pour les APC et les NAP et l'intervention des bénévoles de Lire et Faire Lire.
- **Groupes multi-âges** de 15h à 15h45: c'est une expérimentation cette année avant de l'écrire dans le futur projet d'école. Intervention de Yannick Barrier (maître supplémentaire qui intervient aussi à l'école René Cassin) qui prend en charge un groupe. Cela permet la mise en place de plus petits groupes (5 groupes d'environ 17 enfants) qui travaillent avec un enseignant sur un thème défini pour la période. Chaque groupe change d'enseignant à chaque période.



Cette organisation a pour but de favoriser le **tutorat** entre les enfants de GS et les plus jeunes, d'avoir des enfants de GS « moteurs » pour le langage et l'accent est mis sur l'intervention entre les groupes par la présentation des activités menées dans chaque groupe à la fin de la période.

### Période 2 (novembre / décembre) :

- **Spectacle à l'école** le vendredi 10 novembre « *Les Amériques* »
- **Semaine académique à l'école maternelle** du 13 au 17 novembre sur le thème « Créer pour grandir ». C'est une action complémentaire aux Portes Ouvertes car l'école est ouverte aux parents pendant le temps scolaire. Les parents sont sollicités pour participer à des activités dans les classes (activités culinaires, de bricolage, sorties à la Médiathèque, goûter commun à toute l'école).  
Le problème est qu'il est difficile pour les parents qui travaillent d'y participer.
- **Correspondance** avec Catherine Nicoux partie enseigner en Louisiane : Notre fil conducteur sur l'année est donc la découverte du continent américain.
- **Spectacle de Noël** présenté par les enfants.
- **Sortie au cinéma** pour les classes 3 et 4 (MS/GS) le vendredi 24 novembre proposée par l'association Atmosphères53 (« Promenons-nous avec les Petits Loups »).

### Période 3 (janvier / février) :

- Rallye lecture avec la classe de CP dans le cadre de la liaison GS/CP.
- Liaison Petite-enfance (classe TPS / Multi-accueil)
- Opération Pièces Jaunes : sensibilisation au handicap, à la solidarité.

*Une idée proposée par Mme Guittois pourrait être de sensibiliser les enfants au langage des signes et de voir avec des structures départementales (SSEFIS à Laval).*

### Période 4 (mars/avril) :

- **Jardinage** (carrés potagers sur la cour + dans la patio)
- **Sortie cinéma** pour les classes 1 et 2.
- 14 avril : **Portes ouvertes** pour la maternelle (l'élémentaire les fera le vendredi soir 13 avril)

### Période 5 (mai/juin/juillet) :

- Vendredi 1er juin : **Sortie avec pique-nique au Château des Arcis** dans le cadre du Week-end des « Rendez-vous aux jardins ».
- 17 juin : **Fête des écoles**
- **Sortie scolaire** avec pique-nique

*Une proposition faite par une maman est d'aller en maison de retraite pour participer à des activités*

### Projet d'école :

**2014/2017** : les actions sont validées exceptées pour les activités scientifiques qui restent à améliorer.

**2018/2022** : réflexion concernant les pistes et les actions qui seront mises en place :  
Les liaisons vers le multi-accueil, et le CP seront reconduites et approfondies.

- Co-éducation avec les familles : école que nous souhaitons ouverte aux familles à travers les jeux de société, la semaine de la maternelle en novembre.
- Axe sur les transitions des différents moments de la journée :
- Groupes multi-âges + décloisonnement des élèves de GS en début d'après-midi.

- Action sur l'apprentissage par le jeu (activités Montessori)  
Ce nouveau projet d'école sera finalisé et présenté en période 5.

#### PPMS :

- Un exercice d'évacuation incendie est réalisé chaque trimestre.
  - Un exercice attentat-intrusion a été fait en période 1 et l'autre aura lieu en cours d'année.
  - Deux exercices de confinement dans la salle de motricité : le premier aura lieu le mardi 21 novembre.
- Ces exercices ont pour but auprès des enfants d'acquérir des automatismes, de réagir aux signaux (différents pour chaque exercice).

#### Investissement pour 2018 :

Tapis pour la salle de motricité	500,00 €
4 vélos	700,00 €
vidéo-projecteur	600,00 €
3 tablettes	900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 700,00 €</b>

-Compte rendu conseil d'école Cassin du 13-11-2017 à 20h30

#### I. Bilan de la rentrée scolaire 2017:

A ce jour l'école accueille 161 élèves répartis sur 6 classes, 3 classes à simple niveau et 3 à double niveau. Les effectifs sont en légère baisse de 6 élèves par rapport à l'année dernière.

Sans déménagement d'ici juin 2017 nous aurons une baisse de 2 élèves car 41 CM2 partent et 39 GS arriveraient en CP soit un total de 159 élèves.

CP	CE1	CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM1/CM2
Mme Déprés	M Biela	Mme Tonnelier	Mme Guédon	Mme Pelé	Mme Lallemand
24	27	28	9+18	6+22	8+19

24CP	27 CE1	37CE2	32 CM1	41 CM2
------	--------	-------	--------	--------

#### Rythmes scolaires

Il y a toujours l'alternance cycle 2 et cycle 3 sur les horaires de l'après-midi.

Nous avons 6 classes donc 3 classes en début d'après-midi et 3 classes en fin d'après-midi en alternance les lundi, mardi et jeudi, vendredi.

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires). Chaque enseignant effectue 1h par semaine en surnombre dans une autre classe.

La question des rythmes scolaires pour l'année 2018/2019 est abordée.

L'alternance NAP début d'après-midi et fin d'après-midi n'est pas idéale pour remettre les élèves au travail quel que soit le cycle.

Aussi, l'équipe enseignante souhaiterait un retour à la semaine de 4 jours.

Certains représentants de parents d'élèves font la remarque que la pause du mercredi était bénéfique pour leurs enfants.

La Municipalité a eu une réunion avec les maires de la communauté de communes, il en ressort un désir d'harmoniser les rythmes scolaires au sein des écoles de la communauté de communes. Aucune décision n'est arrêtée à ce jour.

Un questionnaire sera donné aux parents d'élèves afin d'avoir leur ressenti.

Par conséquent, lors du prochain conseil d'école, les rythmes scolaires seront abordés, la Municipalité et la communauté de communes auront avancé dans leur réflexion, les résultats du sondage seront présentés aux représentant des parents d'élèves.

## **PPMS.**

Exercice incendie

L'exercice incendie a été effectué le 21 septembre. L'exercice s'est bien déroulé.

3 exercices incendie sont à effectuer durant l'année (le 2e en mars et le dernier en juin)

Exercices confinement et attaque anti intrusion

Il y a 2 exercices de confinement et 2 exercices attaque intrusion à faire durant l'année.

Nous avons eu en partie le matériel (valise PPMS, les bouteilles d'eau, il manque toujours les escabeaux pour calfeutrer les vasistas)

Nous ne pouvons pas réaliser l'exercice de confinement avec toutes les conditions réunies car nous n'avons pas de signal de confinement : durant les 2 dernières années plusieurs signaux ont été testés : corne de brume, cloche dans la cour de l'école et aucun n'est entendu dans toutes les classes.

L'année dernière nous avons demandé à avoir un signal lumineux avec 2 lumières dans les classes qui pourrait servir pour le confinement et l'intrusion.

Un devis va être demandé par la Municipalité.

## **Sécurité de l'école**

Depuis la rentrée les 2 portails sont sécurisés. Le portail d'entrée dans la cour est équipé d'un interphone avec deux lieux de sonnerie dans l'école (les classes de Mme Déprés et Lallemand).

Le portail de derrière est équipé d'un digicode pour permettre aux utilisateurs du périscolaire de rentrer dans l'école.

Le 2e portail côté rue du frère Jean Baptiste est ouvert seulement pendant les 10 minutes de la sortie du soir afin de désengorger la sortie principale des élèves. 3 classes sortent par chaque portail. Le reste du temps ce portail est fermé à clé.

## **II. Projets, activités scolaires.**

### **•Maître supplémentaire**

M Barrier intervient auprès du cycle 2 pour prendre des élèves en petits groupes pour travailler la lecture et la résolution de problème. La priorité du 1er trimestre concerne la lecture (décodage, compréhension).

### **•décloisonnements**

o Mercredi matin : les 2 classes de CM1/CM2 sont coupées en 2 et une moitié de classe va encadrer des jeux de société auprès des élèves de la maternelle (expliquer les règles du jeu, reconcentrer les élèves...)

### **•Participation à des rencontres sportives:**

- Cross entre les élèves de CM2 et 6e du secteur du collège Maurice Genevoix organisée par les 3e dans le cadre de la liaison CM2/6e.
- Rencontre endurance à Meslay le 23 novembre organisée par l'USEP

• EPS voile pour la classe de CM1/CM2 de Mme Lallemand de septembre à octobre

•EPS natation pour les classes de CP et CE1 à partir du 4 décembre

•EPS escalade avec Marie-Laure pour les classes de CE2, CE2/CM1 et la classe de CM1/CM2 de Mme Lallemand

Durant l'année scolaire toutes les classes auront un cycle escalade

•Cadeau de Noël pour les élèves financé par l'APE : livres des éditions Lire c'est partir 2 albums pour les CP/CE1 et 2 romans pour les CE2 CM1 CM2 pour un coût de 320 euros environ

•Prix Bull'gomme par la médiathèque. Les élèves lisent 10 BD et indiquent s'ils ont aimé ou non la BD. Pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2. Une des 3 classes participera à une rencontre avec un auteur en mars 2018.

• Marché de Noël le vendredi 22 décembre après la classe

• Allemand pour les CM

Les élèves de CM bénéficient de 45 min de cours d'Allemand par semaine dispensé par Mme Khôl professeur d'Allemand au Collège Maurice Genevoix, jusqu'aux vacances de Noël, cela permet aux CM2 qui le souhaitent de prendre anglais et allemand en 6e

• Projet de l'année sur le thème l'Histoire à travers les époques

En littérature, arts visuels

En musique avec Bénédicte à partir de février

Avec la classe transplantée du 18 au 22 juin pour les classes de CE2, CM1 et CM2 avec ateliers sur le moyen âge, visite du château de Guédelon et ateliers avec les chevaux.

• Budget investissement 2018

**L'équipe enseignante demande à la Municipalité à être équipée :**

- De meubles de rangement tiroirs 100€

- de 3 tables doubles de hauteur plus importante dans la classe de Mme Pelé car certains élèves sont grands.

- De 200€ par classe pour renouveler les livres des bibliothèques de fond de classe.

- de commencer à équiper les classes de réglottes interactives pour rendre les tableaux blancs interactifs. Un devis est en cours

auprès de CS Informatique. (500 à 600€ par réglotte mais beaucoup moins cher qu'un TBI).

**L'équipe enseignante a demandé le changement des rideaux dans les classes du vieux bâtiment qui sont très usagés, notre**

**demande est toujours en cours d'étude**

Concernant la peinture des portails de la cour, un devis est en cours.

• Au cours du 2e trimestre

○ Permis internet pour les CM2

○ Escalade, natation pour la classe de CE2

• Liaison GS/CP : Rallye lecture (les élèves de GS et de CP sont mélangés dans les groupes) en janvier

• Lors du prochain conseil d'école

La question des rythmes scolaires sera abordée.

Le nouveau projet d'école 2018-2022 vous sera présenté.

**Présentation du Questionnaire envoyé aux parents :**

Depuis la réforme des rythmes scolaires, la semaine d'école est répartie sur 4 jours et demi (avec le mercredi matin), les journées d'apprentissage sont plus courtes et des Nouvelles Activités Périscolaires ont été mises en place pour favoriser les apprentissages des élèves, améliorer le rythme de l'enfant et développer l'accès à des activités culturelles et sportives.

Les communes ont la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours, la municipalité souhaite recueillir votre avis afin de prendre une décision pour la rentrée 2018.

**Dans quelle école se trouve votre/vos enfants ?**

Ecole maternelle

Ecole élémentaire

Ecole maternelle et Ecole élémentaire

**Votre/Vos enfant(s) participent-il(s) aux Nouvelles Activités Périscolaires ?**

Oui, tous les jours

Oui, certains jours

Non  
Non concerné (élève de petite et moyenne section)

**Si votre/vos enfants participent aux Nouvelles Activités Périscolaire a-t-il découvert ...**

Des activités culturelles  
Des activités sportives  
Des activités manuelles  
D'autres activités .....

**Selon vous, avec l'école le mercredi matin, le rythme des journées de votre enfant est ...**

Meilleur  
Moins bon  
Ça ne change rien  
Je ne sais pas

**Selon vous, la semaine à 4 jours et demi à faciliter les apprentissages scolaires de votre/vos enfants :**

Oui  
Non  
Je ne sais pas

**Votre/Vos enfant(s) sont-ils(s) inscrit(s) à l'accueil de loisirs le mercredi après-midi ?**

Oui, tous les mercredis  
Oui, certains mercredis  
Non

**Quelle organisation préféreriez-vous pour les NAP ?**

Pas de changement, organisation actuelle  
NAP en fin d'après-midi pour tous  
Autre .....

**Quelle organisation préféreriez-vous pour la rentrée 2018 ?**

4 jours et demi par semaine avec le mercredi matin  
4 jours par semaine  
Je ne sais pas

**Dans le cas d'une organisation à la semaine de 4 jours, pensez-vous inscrire votre/vos enfants le mercredi à l'accueil de Loisirs ?**

Oui, le matin  
Oui, l'après-midi  
Oui, toute la journée  
Non  
Je ne sais pas

---

M. BOUTIN fait un retour que la question des Rythmes scolaires évoquée en commission.

Il rappelle le contexte de la réforme et de sa remise en cause récente laissant le choix aux collectivités de revenir à la semaine à 4 jours.

Les institutrices de l'école primaire se sont positionnées assez tôt sur ce sujet.

La Commission a souhaité une consultation préalable auprès des professionnels (instituteurs et animateurs), des parents et des enfants afin de définir une position.

Les professionnels devront se positionner par courrier. Les parents répondront à un QCM par internet avec une série de question concernant les apports ou non de la réforme et les souhaits à la rentrée 2018.

M. POULAIN rappelle que la décision sera prise conjointement par le CM et les conseils d'école. En cas de désaccord, l'organisation actuelle est maintenue.

M. BOULAY souligne l'impact d'une remise en cause des NAP pour le milieu associatif, impact qu'il conviendra d'anticiper.

M. POULAIN remercie le travail de la commission enfance sur le sujet.

## DIVERS

### **Esplanade des Grands Jardins**

M. POULAIN informe le conseil que la signature est programmée chez le notaire le 18 décembre.

M. BORDIER informe le conseil que le chantier de déconstruction de l'ancien bâtiment MMA pourrait commencer en janvier et que les travaux de gros œuvre suivront.

La livraison de l'hôtel est programmée en 2019.

Un arrêté viendra fixer les conditions de circulation pendant la période des travaux.

### **Projet de contournement**

M. POULAIN informe le conseil sur la réalisation en cours d'une étude par le Conseil départemental sur la réalisation d'un contournement routier de MESLAY-DU-MAINE.

Considérant le trafic sur la route départementale, le projet n'est clairement pas d'intérêt local.

Un courrier commun sera réalisé avec la CCPMG en ce sens.

La définition de cet intérêt sera cruciale pour la définition de la clef de répartition financière du futur projet entre les différents acteurs publics.

### **Vœux**

Les vœux du Maire sont programmés le 12 janvier 2018.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45*